

Aurillac, le 7 septembre 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

Signature de la convention Petites Villes de Demain avec la communauté de communes du Pays de Mauriac et la commune de Mauriac



Mardi 7 septembre, Serge CASTEL, préfet du Cantal, Bruno FAURE, président du Conseil départemental, Jean-Pierre SOULIER, président de la communauté de communes du Pays de Mauriac et Edwige ZANCHI, maire de Mauriac, ont signé la septième convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain (PVD) conclue dans le Cantal.

Le programme Petites Villes de Demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'État de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

Les moyens mis à disposition dans le cadre de ce programme, notamment en ingénierie, sont l'occasion de porter des stratégies et des projets ambitieux pour renouveler les centres-bourgs du Cantal et leur donner une nouvelle attractivité.

**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04.71.46.23.14 / 04. 71. 46. 23.72

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr



2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC

Le Cantal est particulièrement concerné par ce programme avec de nombreux centre-bourgs qui nécessitent un appui, notamment en matière d'ingénierie, pour conforter le rôle de polarité essentiel qu'ils jouent dans le maillage territorial et l'accès aux services et équipement pour la population.

Dans ce contexte, 9 intercommunalités et 26 communes ont été désignées lauréates du programme Petites Villes de Demain le 11 décembre dernier.

La communauté de communes du Pays de Mauriac et la commune de Mauriac font partie de ces lauréats. C'est à ce titre qu'elles ont signé avec l'État et le Conseil départemental une convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain.

Cette convention s'inscrit dans la continuité des projets en cours sur le centre-bourg et propose de nouvelles pistes d'actions à développer sur le territoire de ces collectivités en matière de redynamisation des commerces et amélioration des services, de réaménagement des espaces publics, de valorisation du patrimoine, de rénovation de l'habitat et de mobilité. De plus, elle va permettre aux collectivités signataires de bénéficier de l'offre de services dédiée du programme PVD, notamment du cofinancement du chef de projet.

Il convient de souligner par ailleurs que la Banque des Territoires, partenaire du programme « Petites villes de Demain », a délégué au Conseil départemental du Cantal l'instruction et le versement des crédits, à hauteur de 85 000 € par territoire lauréat, pour financer les diagnostics socio-économiques et urbains, les études stratégiques, les études d'opportunité et de faisabilité, les études de marché...

Afin de faciliter la mise en œuvre des programmes opérationnels, Cantal Ingénierie & Territoires pourra également intervenir en soutien dans le cadre de ses missions réseaux, infrastructures ou encore accompagnement de projets et aide à la programmation.

La prochaine étape pour les collectivités signataires sera de poursuivre l'élaboration de la stratégie de revitalisation du centre-bourg, en cohérence avec le projet de territoire de la communauté de communes du Pays de Mauriac.

**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04.71.46.23.14 / 04. 71. 46. 23.72

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr



2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC